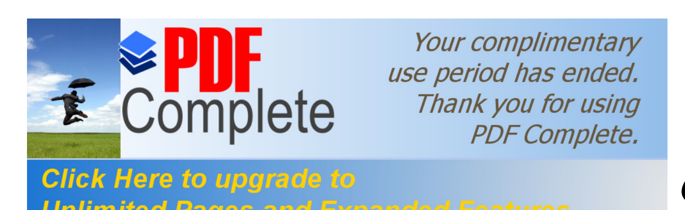
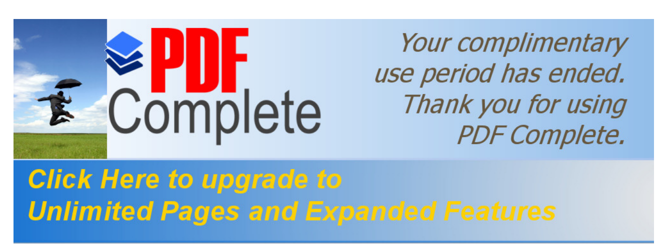


Collège Jean Mermoz!

Livret d'accueil pour l'entrée en 6ème

Collège Jean Mermoz
75/77 rue C.CHEFSON
92270 Bois Colombes

Année 2009/2010



Bois Colombes, le 02 septembre 2010

92270 Bois Colombes

Bonjour et bienvenue,

Cette année tu entres en 6ème.

Les changements par rapport à ton école primaire sont nombreux mais ce livret est destiné à t'aider à t'y préparer.

De nouveaux personnels, de nouveaux lieux, de nouvelles matières…, bref, cet outil te facilitera la tâche et t'aidera à te repérer plus facilement.

Nous te souhaitons tous une bonne rentrée et une bonne année de 6ème !

SOMMAIRE

ATION DU COLLEGE

Le rôle de chacun

▪**Le Principal : M.AMZIANE**

Il est responsable du collège. Il organise le travail des adultes et des élèves de l'établissement, il prend les décisions importantes concernant la vie du collège. Il est secondé par la Principale adjoint et la Gestionnaire.

▪**La Principale adjoint : Mme CHEKROUN**

En plus de son rôle pédagogique, elle est chargée d'élaborer les emplois du temps des élèves et des professeurs. Elle coordonne également les projets pédagogiques (sorties, voyages...).

Elle seconde le Principal dans ses missions

▪**La Gestionnaire : Mme BERRADOUAN**

Elle gère le budget du collège et dirige les personnels ATOS du collège (personnels administratifs, techniques, ouvriers de service) du collège.

▪**L'intendance:**

C'est le service qui s'occupe de la gestion des recettes et des dépenses (gestions des dossiers de bourses, paiement de la cantine, du carnet de correspondance...)

▪**Le secrétariat: Mme LEGRAND**

Elle s'occupe de la gestion administrative du collège

Mme SALAH

rôle les absences et les retards des élèves, dont elle suit la

scolarité en général.

Avec son équipe (assistants d'éducation, vie scolaire et pédagogique) elle est chargée de veiller à ce que tout se passe bien au sein du collège.

Ainsi, en cas de problème, ou si tu as besoin d'un renseignement, de conseils, n'hésite pas à aller la voir!

- **La Médiatrice: Mme MHISSEN**

Elle est présente si tu as besoin de te confier à une personne neutre qui saura t'écouter et t'aider.

Elle assure des tâches de médiation entre toi et tes camarades.

- **La COP (Conseillère d'Orientation Psychologue) : Mme BENBOUHOUT**

Spécialiste de l'orientation, elle est là pour te guider, te conseiller, te renseigner, dans ce domaine important qu'est l'orientation. Elle peut t'aider à réfléchir et à faire des choix en ce qui concerne tes études.

- **Le professeur documentaliste : M.COMBES**

Il est responsable du CDI. Son rôle est de te proposer des livres, des revues et de t'apprendre à faire des recherches documentaires. En 6ème, en liaison avec ton professeur principal, il t'initiera à la recherche documentaire.

- **L'infirmière : Mme SANGLIER**

Elle donne les premiers soins aux élèves qui ne se sentent pas bien au collège. Présente 1 jour et demi dans l'établissement. Elle est à l'écoute des élèves et s'occupe également de la prévention au niveau de la santé.

- **Le professeur principal :**

Parmi tous tes professeurs, il y a le professeur principal qui est « responsable » de ta classe et la suit plus particulièrement. Tu peux t'adresser à lui en cas de problème, si tu as une question à poser, des conseils à demander... Tes parents peuvent aussi demander à le rencontrer s'ils souhaitent faire le point sur ta scolarité.

se repérer au Collège?

Le bâtiment comporte deux étages et l'activité des services se répartie ainsi :

⇒ Au rez de chaussée :

- le hall avec la loge et l'escalier donnant sur le quartier administratif,
- Le réfectoire,
- L'infirmerie,
- Le bureau de la Vie Scolaire,
- La permanence
- Le bureau de la médiatrice
- Le bureau de la COP
- Les toilettes

⇒ Au premier étage :

- le quartier administratif : bureau du Principal et du Principal adjoint, secrétariat, intendance,
- bureau de la Conseillère Principale d'Education
- CDI,
- Salle des professeurs,
- Salles dites d'enseignement courant (ne nécessitant pas de matériel particulier) n° 1 à 17.

⇒ Au deuxième étage :

- Salles d'enseignement « spécifiques »: musique, arts plastiques, sciences et technologie.
- Salles dites d'enseignement courant (mathématiques) n° 18 à 22.

GE: MODE D'EMPLOI

Le règlement intérieur

Le collège possède un règlement intérieur qui a pour but d'organiser la vie de tous les membres de la communauté scolaire : c'est la loi de l'établissement. Il définit les règles à respecter par tous. Il fixe les horaires et les règles de sécurité dans l'établissement.

Il permettra de définir, entre autre, tes droits et tes devoirs au sein du collège.

Tu le trouveras dans ton carnet de liaison.

Lis-le attentivement avec tes parents pour en prendre connaissance et te l'approprier.

Le carnet de liaison

Le jour de la rentrée, tu as reçu un carnet de liaison. Tu devras toujours l'avoir sur toi, c'est une obligation. Si tu l'oublies, tu auras une heure de retenue.

Au bout de 3 oublis de carnet, ou si ce dernier est perdu ou dégradé, tu auras une sanction (avertissement officiel donné par M.AMZIANE ou Mme CHEKROUN et notifié sur le carnet).

C'est l'outil de correspondance entre le collège et tes parents. Il comporte de plus des informations très importantes:

- ton emploi du temps
- les numéros de téléphone de tes parents
- la liste de tes professeurs
- les coupons d'absence et de retards...

Tes parents sont invités à le regarder chaque soir pour prendre connaissance de toute nouvelle information.

Par son biais, ils pourront également prendre rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative : CPE, professeur, professeur principal...

journée au Collège

Cette année, tes horaires ne sont pas fixes comme ils l'étaient en primaire.

Au dos de ton carnet figure ton emploi du temps.

Voici un exemple de ce que seront tes journées au collège:

MATIN

8h20: Ouverture de l'établissement

Tu dois aller dans la cour dès ton arrivée

8h30: La sonnerie t'indique le commencement des cours, tu dois te ranger pour rejoindre la salle avec ton professeur.

9h25: Fin du premier cours. Tu dois vite rejoindre la salle de ton deuxième cours.

10h20: C'est la récréation. Tu dois rejoindre la cour sans trainer dans les couloirs.

10h40: Fin de la récréation. Tu te ranges et attends ton professeur.

12h30: Si tu es externe, tu rentres déjeuner à la maison et reviens au collège pour 13h50.

Si tu es demi-pensionnaire, tu poses ton sac dans ton casier, tu vas dans la cour, et tu attends l'ordre de passage pour te rendre au réfectoire.

IMPORTANT : Chaque élève de 6ème se verra attribuer un casier (un casier pour deux élèves de la même classe) par Mme SALAH, la CPE. Les conditions d'attribution seront précisées ultèrieurement.

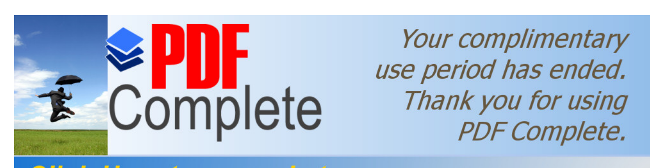
APRES-MIDI

14h00: Tu reprends les cours selon ton emploi du temps

15h50: Récréation

16h10: Fin de la récréation

17h05: Fin des cours



sences et les retards

Avant tout, saches que tu es tenu de respecter les horaires du collège et de venir régulièrement en cours. Les absences et retards doivent rester exceptionnels.

Lorsque tu es absent, c'est que tu as une raison valable.

Dans ce cas, tes parents ou ton représentant légal doivent justifier, le jour même, ton absence par téléphone.

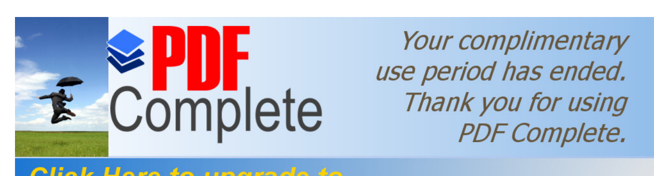
Lorsque tu reviens au collège, **tu dois avoir dans ton carnet de correspondance, un billet d'absence signé par tes parents** (ou ton représentant légal), que tu dois présenter à la Vie Scolaire (le bureau des surveillants) avant d'entrer en cours.

Si tu n'as pas de billet d'excuses, tu seras renvoyé à la vie scolaire, on appellera tes parents pour leur rappeler de justifier ton absence le plus rapidement possible.

Si l'absence n'est toujours pas justifiée le lendemain, tu auras une heure de retenue.

Si tu es en retard : tu dois aussi passer à la Vie Scolaire en arrivant au collège, afin d'être autorisé à entrer en cours. Les surveillants noteront ton retard sur ton carnet. Un retard de plus de 10 minutes sera considéré comme une absence pour motif « retard excessif ».

Attention : si tu as 3 retards ou que tu es en retard entre deux cours, tu auras une heure de retenue.



tions exceptionnelles

- Les dérogations de demi-pension

Les élèves demi-pensionnaires ont la possibilité de ne pas déjeuner à la cantine sur présentation d'un coupon vert « demande d'autorisation d'absence à la demi-pension ». Le repas sera cependantdû.

Le coupon devra être visé à la vie scolaire au plus tard à la récréation matinale du jour de l'autorisation. Aucune sortie ne sera acceptée sans le visa vie scolaire.

- Les demandes de sortie ou d'absence anticipée

Dans le cas exceptionnel de démarche administrative ou médicale pendant les cours (il convient cependant d'éviter les prises de rendez-vous sur temps scolaire), l'élève pourra être libéré sur présentation d'une demande écrite des parents munie d'un justificatif officiel (convocation, prise de rendez-vous…).

Il devra se présenter à la vie scolaire pour les faire valider.

A défaut, l'élève ne sera pas autorisé à quitter l'établissement.

Les dispenses d'EPS

Les dispenses sportives doivent être établies sur le modèle figurant dans le carnet de correspondance.

Elles doivent être transmises au professeur d'EPS ainsi qu'au service vie scolaire.

- Pour les dispenses inférieures à 1 mois, l'élève est tenu d'assister tout de même au cours d'EPS.
- Pour les dispenses supérieures à 1 mois, l'élève est autorisé à sortir.

  La partie détachable du coupon de dispense d'EPS doit être remplie par les parents. L'autre partie doit être visée à la fois par la CPE et le professeur d'EPS qui y apposera le tampon « AAS » (autorisé à sortir).

ux lieux : pourquoi faire?

Comme tu l'as remarqué, il y a des lieux que tu ne connais pas encore, comme :

- la permanence : c'est une salle de travail où sont accueillis les élèves quand ils n'ont pas cours. Les élèves sont alors pris en charge par les surveillants et y travaillent en silence.
- le CDI (Centre de Documentation et d'Information): C'est une salle spéciale du collège. Les élèves peuvent y consulter librement livres, journaux, dictionnaire… Tu peux également avoir accès à des ordinateurs. On peut y travailler en groupe, demander de l'aide pour son travail au professeur documentaliste, ou tout simplement lire pour le plaisir.
  Il est ouvert toute la journée y compris à l'heure du déjeuner.
- L'infirmerie : c'est le lieu où tu dois te rendre si tu es malade.
- L'administration : c'est là que se trouvent les bureaux de la direction, de l'intendance, du secrétariat.
- Le bureau de la Vie Scolaire : c'est là que tu dois te rendre pour justifier une absence ou un retard. Tu peux également y demander des informations (sur l'absence d'un professeur par exemple).

A LA VIE DU COLLEGE

Les délégués

C'est un élève élu par sa classe pour représenter l'ensemble de ses camarades. Chaque classe élit deux délégués qui seront les porte-parole des élèves vis – à -vis des adultes. Ils se positionnent en tant que représentants de leurs camarades. Ils sont là aussi pour parler des problèmes collectifs de discipline, de violence…

« le délégué est un intermédiaire entre ses camarades de classe et les adultes: professeur principal, CPE, Principal,…(…) l'équipe pédagogique doit aider à la formation du délégué pour qu'il sache organiser une réunion, préparer le conseil de classe et en rendre compte à ses camarades. Le délégué doit savoir exposer le point de vue des autres et non pas le sien. »

Ils travailleront en collaboration étroite avec la CPE qui veillera à leur apporter une formation efficace pour l'exercice de leurs fonctions.

Ils participent au Conseil de Classe et élisent à leur tour des représentants au Conseil d'Administration. Ces derniers, comme les membres adultes qui y siègent, donnent leur avis et participent par leur vote à la prise de décision.

Le Conseil d'Administration

C'est une assemblée élue, présidée par le Principal du Collège, composée des représentants des adultes du collège, des délégués des élèves, des parents ainsi que d'élus municipaux et départementaux. Il prend toutes les grandes décisions en matière d'administration, de gestion de l'établissement.

re de vie de classe

Dans ta classe et au collège, la vie collective n'est pas forcément évidente: cela demande un effort de tous. Il peut y avoir des disputes, des insultes, des tensions avec les professeurs. Il ne faut pas hésiter à en parler pendant l'heure de vie de classe. Le dialogue est le meilleur moyen de sortir de situations conflictuelles.

L'heure de vie de classe est inscrite à ton emploi du temps. Elle permet de parler avec les professeurs de tout ce qui concerne la vie au collège.